Force Ouvrière
Voies Navigables de France

Paris le 22 juin 2017

Compte-rendu du CHSCT-C du 22 juin 2017

La délégation ***Force Ouvrière*** était composée de René Fauveau ***(DT-NPdC),*** Didier Gaillard ***(DT-NE),*** Bernard Guiot ***(DT-STRAS),*** Richard Henrard ***(DT-CB)*** et Dominique Larroque ***(DT-RS)***.
Excusé : Laurent Jeunon ***(DT-BS)***

Pour VNF : M. Olivier Hannedouche ***(DRHM Adjt. – Président de séance),*** Mme Christine Bourbon ***(DIEE),*** Sébastien Legrand ***(Juriste),*** Romain Dautigny ***(chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPRP),*** Frederic Lasfargues ***(ISST)*** Mme Marine Rybicki ***(chargée de projet RPS-Ergonomie)*** et Mme Béatrice Unal ***(représentante des assistants de service social)***.
Excusés : Mme le Docteur Françoise Rouy ***(représentante des médecins de prévention),***

Les points à l'ordre du jour :

1° Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017,
2° Information sur le bilan de l'expérimentation de la démarche handicap (Siège et DT SO),
3° Consultation sur le bilan santé-sécurité et conditions de travail 2016,
4° Information sur les déclarations d'accidents de travail/de service survenus durant le 1er trimestre 2017,
5° Consultation sur les orientations générales santé-sécurité,
6° Consultation sur le programme annuel de prévention des risques,
7° Consultation sur le projet d'instruction « télétravail »
8° Information sur le projet d'instruction relative aux expositions à l'amiante pour les agents de droit public,
9° Information sur la démarche RPS au sein de VNF,
10° Information sur l'avancement de l'expertise GBCP,
11° Information sur la composition du GT Barrage manuel,
12° Information concernant l'articulation entre le document unique d'évaluation des risques professionnels et le logiciel Blue Kango.

En préambule le **DG a souhaité** faire une intervention (en visio conférence depuis Béthune) afin de saluer l'ensemble des membres du CHSCT-C. Il a réaffirmé qu'il était, comme son prédécesseur très attaché aux conditions d'hygiènes et de sécurité des personnels et qu'il ne minimisait pas cet aspect de part ses anciennes fonctions.

Force Ouvrière lit sa déclaration préalable **(cf.doc en PJ)**.

Le Président indique que les sujets évoqués dans la déclaration sont tous inscrits à l'ordre du jour et qu'il apportera les réponses lors de l'examen de ces différents points.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr
Représentant *Force Ouvrière* au CHSCT-C
Titulaires : ***Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr***
Suppléants : ***Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr***

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

Bilan de l'expérimentation de la démarche handicap (Siège et DT SO) :

Le DRHM Adjoint présente le dossier. La DJEF et la DTSO ont testé un outil interactif et informatif, destiné d'une part à informer les agents sur la question du handicap, et d'autre part à recenser les personnels susceptibles de bénéficier d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

La DTSO a fait le choix de diffuser l'outil aux personnels en l'insérant dans une démarche plus globale sur la responsabilité sociale des entreprises et le plan d'administration exemplaire. À ce jour 2 réponses au questionnaire ont été recensées depuis sa diffusion le 18 avril 2017. Le Président considère que le retour n'est pas satisfaisant.

La DJEF, quant à elle, a choisi de diffuser à ses personnels l'outil, via un message comportant un lien accessible durant 3 semaines. 84 % ont répondu à l'enquête. Le Président considère que le retour est particulièrement positif.

Par conséquent, on peut admettre que la pertinence de l'outil est confirmée, dès lors que l'on suit les modalités adoptées par la DJEF. Il sera en conséquence déployé pour tous les personnels début juillet 2017. Les personnels pourront répondre jusqu'au 30 septembre 2017. Un bilan est prévu pour décembre 2017. Une deuxième action est envisagée par la réalisation d'un diagnostic.

Force Ouvrière **se félicite de la démarche engagée** et souhaite que son déploiement au sein de l'ensemble de l'EPA soit un succès.

Bilan santé-sécurité et conditions de travail 2016 !

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels (CMPRP) présente le dossier. Il rappelle que le chef d'établissement doit présenter au moins une fois par an au CHSCT (obligation découl ant du code du travail) un rapport écrit faisant le bilan de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans son établissement. Ce rapport doit également mentionner les actions menées durant l'année écoulée. Il est établi pour l'ensemble de l'établissement public ainsi que pour chaque direction territoriale et le siège. Un programme d'actions annuel est également élaboré sur la base d'orientations générales définies dans le cadre du comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Quelques chiffres à retenir :

- les effectifs en ETPT sont de :
  - 3957,03 agents de droit public dont 77,32 vacataires et 89,19 CDD,
  - 566,74 salariés de droit privé dont 87,54 saisonniers et 41,64 CDD,
- la répartition H/F est de 26,24 % de femmes et de 73,76 % d'hommes,
- le nombre d'accidents de travail ou de services est de 239 dont 158 ont bénéficié d'un arrêt de travail.
- le taux de fréquence des accidents est de 21,7 pour l'EPA-VNF, avec des variations importantes comprises entre le 2,1 (Siège) et 39,43 (DTCB).

Force Ouvrière **déplore** que pour certaines DT, les chiffres communiqués présentent de grandes incohérences, liées en grande partie à des incompréhensions de la question posée. ***Force Ouvrière*** **demande** que les notices d'accompagnement des questionnaires soient jointes au dossier transmis au représentants du personnel qu'ils soient nationaux ou locaux

L'examen du document a par ailleurs mis en évidence que les bilans n'avaient pas tous été présentés dans leur intégralité aux CHSCT locaux. C'est ainsi qu'à la DT Nord Est, seuls les tableaux de chiffres ont été communiqués au CHSCT, les informations relatives aux faits saillants n'ayant pas été transmises à cette instance.

Le Président a pris acte de ces dysfonctionnements et fera un rappel aux secrétaire généraux sur la nécessité de fiabiliser les données et de transmetre pour avis l'ensemble du bilan au CHSCT.

Force Ouvrière **interroge** si l'EPA-VNF, concernant le risque d'accident « Piqûre », a bien pris en considération les couleurs (qui attirent les insectes) à éviter pour certains EPI. Le **CMPRP** indique que oui.

En définitive ***Force Ouvrière*** s'est abstenu sur ce dossier en raison des nombreuses imprécisions qu'il comporte.

Vote

Pour	CFDT
Abstention	***Force Ouvrière,*** CGT
Contre	

Déclarations d'accidents de travail/de service survenus durant le 1er trimestre 2017 :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Lors de ce premier trimestre, il y a eu 70 accidents de travail, 9 accidents de trajet, 9 incidents et 2 situations dangereuses. Il faut noter que 40 accidents (soit 57,14 %) concernent la maintenance, 18 (soit 25,71 %) l'exploitation, 10 (soit 14,29 %) pour le tertiaire et encore 2 (soit 2,86 %) non renseigné. Il est à noter qu'un seul accident a eu lieu en période dite nocturne.

La répartition par DT est la suivante :

DT	Total Accident	Total accident %	Ratio Effectif
DTBS	15	21,43 %	23,80 %
DTCB	13	18,57 %	13,19 %
DTNE	13	18,57 %	18,54 %
DTNPdC	8	11,43 %	11,40 %
DTRS	9	12,86 %	8,55 %
DTSTRAS	4	5,71 %	9,45 %
DTSO	7	10,00 %	8,37 %
SIEGE	1	1,43 %	6,71 %
	70	100,00 %	100,00 %

- 46 accidents ont généré un arrêt de travail soit 65,71 % du total des accidents.

Il a été fait une comparaison avec le premier trimestre 2016. Il y a une légère une augmentation.

Force Ouvrière **demande** pour l'accident en nocturne s'il a eu lieu dans le cadre d'un travail programmé où une intervention en aléatoire ? L'administration apportera une réponse fiable lors du prochain CHSCT-C.

Force Ouvrière **prend** acte de ces informations.

Orientations générales santé-sécurité :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier en rappelant que le directeur général a fait de la politique santé, sécurité au travail une priorité de l'établissement, rappelée dans sa lettre en date du 9 décembre 2014. Son engagement s'est articulé autour de 6 orientations générales permettant ainsi une cohérence et une stratégie nationale dans le but affirmé de réduire les atteintes sur le personnel. Les orientations sont déclinées en moyens et actions, de portée nationale et locale, intégrées et adaptées par chaque direction territoriale et le siège.

Les orientations 2015-2016 ont conduit à l'identification de chantiers partagés et à une harmonisation des programmes annuels.

L'établissement renouvelle la déclinaison de ces orientations pour une durée de 4 ans avec pour ambition de passer à une culture sécurité partagée, c'est-à-dire connue, intégrée et respectée de tous.

La réussite de cette ambition implique l'adhésion de tous pour cette période, l'effort sera particulièrement porté sur :

- la mobilisation de l'encadrement,
- la fiabilisation de la donnée,
- la formation et l'information.

L'intégration du réflexe sécurité à tout niveau de la chaîne constitue la finalité de cette démarche.

Force Ouvrière **a pris acte** de ces orientations qu'elle juge positives mais regrette l'absence totale de moyens financiers et humains mobilisés dans le cadre de ces orientations. C'est ainsi que si l'amiante a bien été identifié comme un sujet majeur pour VNF, le document ne traite que du recensement et du suivi médical des agents et n'évoque à aucun moment la nécessité de mobiliser des moyens financiers pour retirer ce matériau partout ou il a été détecté.

Tout ceci conduit à douter de la capacité de VNF à tenir les engagements pris en faveur de la sécurité.

Pour toutres ces raisons ***Force Ouvrière*** s'est abstenu sur ce dossier.

Le président est apparu gené par notre position de méfiance, mais n'a pas été en mesure de nous apporter la moindre réponse concernant les moyens humains et financiers qui pourraient etre mobilisés pour mettre en oeuvre ces orientations. Il a juste précisé que pour le chantier amiante, le recensement des sites contenant de l'amiante pourrait servir de base pour l'etablissement d'une programmation, mais sans avoir la moindre idée des moyens qui pourraient etre mis dans ce programme, ni pour l'année 2017, ni pour les années suivantes.

Vote

Pour	CGT et CFDT,
Abstention	***Force Ouvrière,***
Contre	

Programme annuel 2017 de prévention des risques :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Le programme annuel de prévention des risques professionnels est la déclinaison pratique des orientations générales de prévention établies sur 4 ans (2017-2020). Il détermine les actions prioritaires à réaliser pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques auxquels est exposé le personnel.

Comme pour le dossier précédent, ***Force Ouvrière*** ***a pris acte*** de ce programme mais n'a pas souhaité délivrer de chèque en blanc à l'administraton.

Pour illustrer la pertinence de cette position, retenons que FO a demandé des précisions sur la démarche consistant à élaborer un marché de gilet de sauvetage, en rappelant que ce point avait déjà été évoqué il y a plus d'un an en CHSCT Central. L'administation est apparue très embarrassée, et a admis que ce dossier n'avait pas avancé faute de moyens suffisants au siège pour en assurer le pilotage.

Fort de ce constat, ***Force Ouvrière a demandé et obtenu*** la mise en place d'un tableau de suivi des actions envisagées, afin de faire un point d'avancement régulier en CHSCT Central.

Vote

Pour	
Abstention	***Force Ouvrière,*** CGT et CFDT
Contre	

Projet d'instruction « télétravail » :

Le directeur adjoint présente le dossier, en rappelant que ce projet d'instruction a été débattu et amendé en réunion DG/DSC et en CTU-Plénier.

Force Ouvrière **demande** si le projet présenté est celui qui résulte des dernières discussions en CTU Plénier**.** La réponse est positive.

La DRHM indique que quelques amendements de pure forme ont été ajoutés suites aux échanges qui ont eu lieu avec les référents Télétravail du siège et des DT et précise que l'instruction sera présentée, pour avis, au CTU-Plénier du 29 juin 2017.

Force Ouvrière se **félicite** de l'avancement de ce dossier et rappelle qu'elle s'est fortement impliquée pour obtenir entre autre l'accélération du calendrier et l'élargissement à toutes les DT du périmètre de l'expérimentation. Les principales demandes de ***Force Ouvrière*** ayant été satisfaites, ***Force Ouvrière*** a voté en faveur de cette instruction.

Vote

Pour	***Force Ouvrière*** et CFDT
Abstention	CGT,
Contre	

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr
Représentant *Force Ouvrière* au CHSCT-C
Titulaires : ***Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr***
Suppléants : ***Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr***

Projet d'instruction relative aux expositions à l'amiante pour les agents de droit public :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Il présente le support technique et le projet d'instruction qui est dédié à l'exposition "Amiante". Ces documents ont pour but d'être les supports de formation pour les services RH. Il y aura un accompagnement en septembre 2017 pour expliciter la formation des opérateurs, encadrant. De même, il est précisé que cette instruction est destinée principalement aux SG et aux PPRH.

Force Ouvrière **prend acte de la démarche** qui vise à améliorer l'identification et la reconnaissance des agents ayant été exposés à l'amiante, et à favoriser la prise en charge de leur suivi médical, mais regrette (comme cela a été dit précédemment) que VNF se limite à des actions curatives, et n'affiche pas de réelle volonté de supprimer l'amiante sur tous les sites ou travaillent des agents.

Information sur la démarche RPS au sein de VNF :

La chargée de projet RPS-Ergonomie présente le dossier et rappelle que la démarche a été initiée par une lettre du DG de décembre 2015. Elle présente l'état d'avancement par DT et rappelle que les « RPS » doivent être intégrés dans les DU des DT.

Force Ouvrière ***doute*** de la pertinence d'une telle démarche, qui là encore est essentiellement curative.

D'une part, les mesures correctives proposées n'ont pas démontré leur efficacité, et d'autre part Force Ouvrière réaffirme que plutot de traiter les RPS engendrés par des restructurations brutales, il serait préférable de stopper tous ces projets qui entrainent de profonds impacts sur les personnels afin de ne pas générer de RPS.

Information sur l'avancement de l'expertise GBCP :

Le directeur adjoint présente l'avancement de la démarche. Il indique qu'il a découvert tout récemment que ce type de prestation est soumise aux règles de la commande publique. Un marché doit donc etre passé. Le dossier de consultation sera prêt fin juin ce qui devrait permettre de lancer l'avis de publicité début juillet. Sur ces bases, la notification devrait intervenir courant septembre, et la prestation débuter en octobre.

Force Ouvrière **regrette le retard important pris par VNF** pour le lancement de cette expertise, alors que dans le meme temps, les réorganisations GBCP sont conduites à grande vitesse, avec des impacts toujours très lourds sur les agents.

Information sur la composition du GT Barrage manuel :

Le groupe de travail est constitué. Il se réunira à deux reprises, en septembre et novembre 2017.

Force Ouvrière **prend acte** de l'avancement de cette démarche, qu'il avait largement contribué à initier.

Information concernant l'articulation entre le document unique d'évaluation des risques professionnels et le logiciel Blue Kango:

Le directeur adjoint présente le dossier. Il évoque, en termes pudiques, le fait que le choix qui s'est porté sur le logiciel BLUE KANGO s'est révélé peu pertinent. En effet cet outil était censé, à partir de la base de données relative aux accidents saisis tous les trimestres dans les DT, permettre l'élaboration d'un Document Unique commun dans tout l'Etablissement, ainsi que ses mises à jours régulières. Après 4 ans d'exercice, il s'avère que l'outil ne tient pas ses promesses et que la construction du DU n'avance pas. VNF a en conséquence décidé de lancer une consultation en vue de se doter d'un nouvel outil permettant d'assurer à la fois la saisie des accidents et l'élaboration du Document Unique. Dans la période transitoire, les DT continueront de saisir les accidents dans BLUE KANGO.

Les représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr
Représentant *Force Ouvrière* au CHSCT-C
Titulaires : *Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr*
Suppléants : *Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr*

Paris, le 22 juin 2017

DECLARATION au CHSCT-C du 22 juin 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et messieurs
Camarades,

L'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui est très chargé (devrions nous dire trop ?), et parmi les nombreux sujets que nous aurons à traiter, celui consacré aux orientations générales 2017-2020 en matière de prévention des risques professionnels à l'EPA-VNF a retenu toute notre attention. *Force Ouvrière* se félicite que, sous l'impulsion de l'ancien Directeur Général, l'établissement poursuive son engagement pour faire avancer la sécurité et réduire au maximum les risques professionnels. Cependant, *Force Ouvrière* s'interroge sur le caractère opérationnel des différentes mesures contenues dans ce programme. En effet faute de moyens financiers et humains, nombre d'entre elles risquent bien de rester lettre morte.

Parmi les différents thèmes évoqués dans ce document, l'amiante constitue sans conteste l'un des plus important. Si *Force Ouvrière* approuve les actions prévues pour identifier la présence d'amiante sur les différents sites où se trouvent les agents, et de celles visant à assurer le suivi médical de ceux qui y ont été exposés, *Force Ouvrière* ne peut s'en contenter. *Force Ouvrière* ne peut accepter que l'établissement se limite à une démarche à l'économie, et demande, là aussi, que des moyens financiers conséquents soient mobilisés pour faire face à l'enjeu considérable que constitue l'éradication de ce fléau.

Autre sujet majeur évoqué dans ce document, les Risques Psycho-Sociaux. *Force Ouvrière* s'est exprimé à de nombreuses reprises pour contester la démarche essentiellement curative adoptée par l'établissement, qui consiste à enchaîner les plans sociaux (réorganisations) avec leurs baisses continues d'effectifs. Cet enchaînement a pour effet de générer des Risques Socio Professionnels chez les Personnels, ce que les diagnostics que vous réalisez viennent prouver et de là vous tentez désespérément de trouver des remèdes.

***Force Ouvrière* tient à vous alerter solennellement, Monsieur le Président, cette situation ne peut plus durer. Partout dans les services, que ce soit à l'exploitation, en ingénierie ou dans les filières support, les effectifs ont atteint un niveau critique et les nouvelles baisses imposées auront des conséquences désastreuses sur les conditions de travail de nos Personnels. Cela engendrera inéluctablement des RPS.**

À cela, nous devons rajouter les engagements non tenus de maintien des rémunérations pour les agents concernés. *Force Ouvrière* vous interroge : "*Que devient le décret ICT/ICA ? *"

Concernant GBCP : Le CHSCT-C a délibéré afin qu'une expertise sur ce sujet soit réalisée. Le DG en a validé le principe. À ce jour *Force Ouvrière* constate que cette expertise tarde à se mettre en place, à l'inverse des réorganisations locales qui sont menées « tambour battant » sans prise en considération des impacts sur les Personnels.

Les représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C

Construire ENSEMBLE Votre Avenir

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr
Représentant *Force Ouvrière* au CHSCT-C
Titulaires : *Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr*
Suppléants : *Bernard Guiot : bernard.guiot@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr*